

2006

Les comptes des régions

LES COMPTES DES REGIONS 2006

La présente brochure a été réalisée à partir de l'exploitation de l'ensemble des comptes de gestion définitifs des régions de métropole et d'outre-mer tenus par les payeurs régionaux, comptables du Trésor. Elle présente les grandes évolutions financières des régions pour 2006.

L'année 2006 est globalement marquée par la poursuite et la montée en puissance des transferts de compétences décidés par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et de transports.

Ces transferts de compétences se traduisent par une hausse des dépenses. En effet, en 2006, les régions ont dépensé 21,5 milliards d'euros, soit + 10, 4% par rapport à 2005. Cette évolution s'explique tant par le dynamisme des investissements régionaux que par la progression des charges de fonctionnement. Corrélativement, les dotations et compensations reçues de l'Etat, notamment sous la forme de reversement de Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP), augmentent.

Toutefois, la diminution relative de leurs ressources d'investissement ajoutée à un ralentissement de la progression de l'autofinancement conduisent les régions à accroître, en effet, leur endettement pour financer des dépenses d'investissement soutenues.

Le lecteur pourra compléter son information en se reportant aux fiches financières individuelles des régions. Celles-ci sont librement consultables sur le site Internet Bercy Colloc : <http://www.colloc.bercy.gouv.fr> (rubrique finances locales / comptes des collectivités / régions).

SOMMAIRE

Analyse des comptes des régions 2006	Page	4
Présentation des finances des régions	Page	5
Analyse du fonctionnement	Page	7
Analyse de l'investissement	Page	10
Analyse patrimoniale	Page	13
Tableaux de synthèse	Page	16
Annexes	Page	24
Méthodologie	Page	25
Lexique	Page	27
Définition comptable des agrégats	Page	30

Chapitre I

Analyse des comptes des régions en 2006

Présentation des finances des régions en 2006

L'évolution des finances des régions en 2006 est marquée par la poursuite des transferts de compétences au profit de ces collectivités, tout particulièrement dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'enseignement et des transports. Ainsi, d'après la ventilation des dépenses par fonction, la formation professionnelle et l'apprentissage des régions s'est élevée à 3 951 millions d'euros en 2006, contre 3 041 en 2005. Les dépenses d'enseignement atteignent 3774 millions d'euros en 2006, contre 3 351 euros en 2005. Les dépenses en matière de transports s'élèvent à 5 056 millions d'euros en 2006 contre 4 100 en 2005.

La montée en puissance de ces transferts contribue à la progression continue et dynamique des dépenses réelles depuis deux ans. Cela est particulièrement vrai en matière de fonctionnement (+30,3% entre 2004 et 2006).

Dès lors, le transfert et la montée en puissance des nouvelles compétences des régions tendent à modifier la structure du budget des régions. La part des dépenses d'investissement, prédominante avant 2002, tend à diminuer. A l'inverse, la part des dépenses de fonctionnement augmente de manière significative, comme le montre le graphique ci-dessous.

Les dépenses définitives d'investissement progressent moins vite que celles de fonctionnement (+7,7% et +12,5% respectivement).

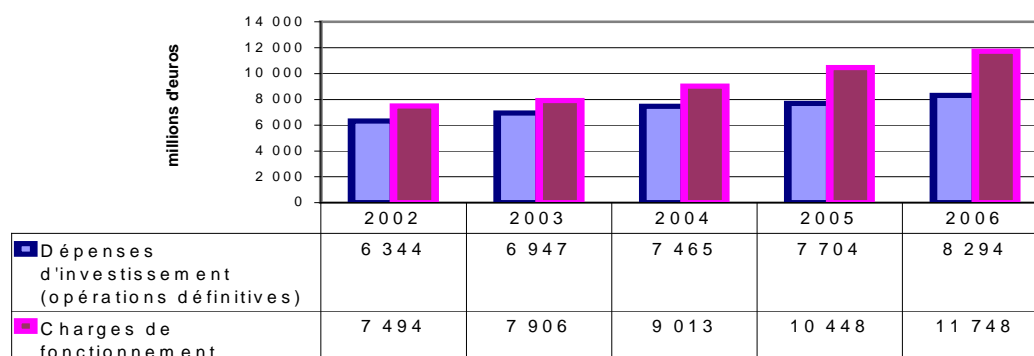
L'analyse des comptes agrégés des régions s'appuie sur la démarche suivante :

- 1) Étude de la formation de l'autofinancement (CAF) par l'analyse de la section de fonctionnement.
- 2) Étude du financement des investissements par l'analyse de la section d'investissement.

Ces deux premières parties ne prennent en compte que les opérations réelles : seules les dépenses et recettes se traduisant *in fine* par un décaissement ou un encaissement sont prises en compte (par exemple les dotations aux amortissements ne sont pas des charges réelles).

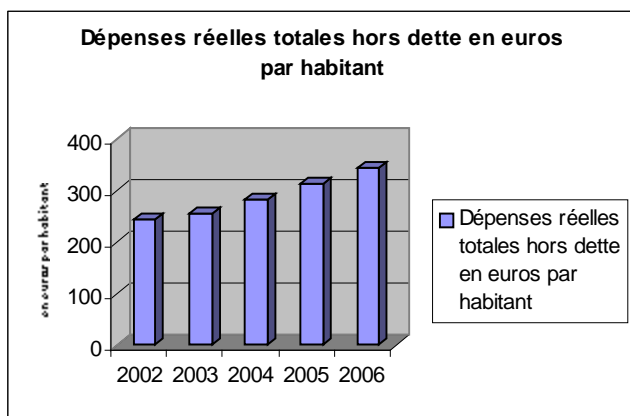
- 3) L'étude du patrimoine dans une optique financière constitue la dernière partie. Cette étude du patrimoine repose sur le bilan fonctionnel, qui consiste en un reclassement des postes du bilan agrégé des régions, en vue de mettre en évidence les principaux équilibres financiers : fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie. La dette, intégrée au fonds de roulement, fait l'objet d'un développement plus détaillé.

Evolution en valeur des dépenses d'investissement et de fonctionnement des régions



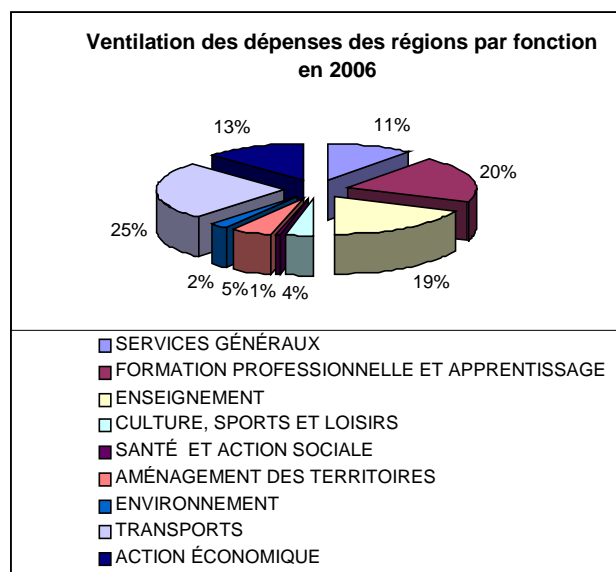
Le budget global des régions poursuit sa progression sous l'impact des transferts de compétences.

Tant au niveau des dépenses totales (+10,4%) qu'au niveau des recettes (+ 9,3 %), le volume d'activité des régions reste très dynamique depuis quelques années.



Le ratio de dépenses réelles totales hors dette en euros par habitant souligne cette tendance avec une progression de 9,3% par rapport à l'année précédente. Il s'établit à 342 euros en 2006 contre 313 euros en 2005.

La ventilation des dépenses des régions par fonction met en évidence le poids des secteurs des transports, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et, enfin, de l'enseignement, principaux domaines concernés par les transferts de compétences.



Fonctionnement
en millions d'euros

	2004	2005	05/04 en %	2006	06/05 en %
Charges de fonctionnement (1)	9 013	10 448	+15,9	11 748	+12,5
Achats et charges externes	1 196	1 183	-1,1	1 413	+19,4
Frais de personnel	571	619	+8,4	783	+26,5
Subventions et contingents	6 774	8 099	+19,6	9 001	+11,1
Charges financières	307	391	+27,1	396	+1,4
Autres charges de fonctionnement	164	156	-5,0	156	-0,1
Produits de fonctionnement (2)	13 584	15 777	+16,1	17 219	+9,1
Impôts directs	3 218	4 005	+24,5	4 435	+10,7
Impôts indirects et autres taxes	2 191	2 924	+33,5	3 915	+33,9
Concours de l'Etat	7 044	8 022	+13,9	8 257	+2,9
- DGF	4 836	4 947	+2,3	5 107	+3,2
- Autres dotations	1 985	2 837	+42,9	2 919	+2,9
- Péréquation et compensations fiscales	223	238	+6,9	231	-3,1
Subventions et participations	1 121	629	-43,9	446	-29,2
Autres produits de fonctionnement	10	197	+1879,3	167	-15,1
Autofinancement (A)=(2) - (1)	4 571	5 330	+16,6	5 470	+2,6

Analyse du Fonctionnement

En 2006, les charges (+ 12,5%) et les produits de fonctionnement (+ 9,1%) connaissent des progressions soutenues, bien que moindres que celles observées en 2005.

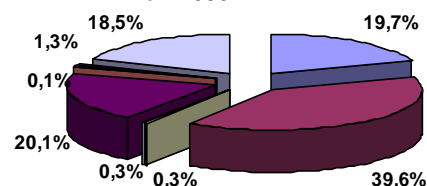
Les postes des **achats et charges externes** et des **frais de personnel** enregistrent les plus fortes progressions, respectivement +19,4% et +26,5%. Ces augmentations significatives résultent en grande partie de la prise en compte des nouvelles compétences transférées par la loi du 13 août 2004 et à leur montée en puissance.

Le poste des **achats et charges externes** regroupe l'ensemble des achats de biens et de services auprès des entreprises. Il inclut donc les achats de services au titre de la formation professionnelle, depuis le reclassement des participations au titre de la formation professionnelle en achats de services¹ en 2004. L'augmentation significative de ce poste est due en grande partie aux nouvelles compétences dévolues aux régions en matière de formation des professions paramédicales et de sages-femmes, de formation des travailleurs sociaux, de gestion de nouveaux lycées (internationaux, agricoles...), d'inventaire du patrimoine culturel, de gestion depuis le 01/07/2005 du syndicat des transports d'Ile de France (STIF) par la région Ile de France et, enfin, de toutes les dépenses

liées aux transports régionaux et au fonctionnement des lycées.

Les **frais de personnel** ne représentent que 6,7% du total des dépenses liées au fonctionnement, mais enregistrent la plus forte progression parmi ces dernières, soit + 26,5%. Cette augmentation, constatée par rapport à l'année précédente, s'explique tant par les premiers transferts de Techniciens et Ouvriers de Service (TOS), les recrutements effectués pour gérer les nouvelles compétences des régions (formation professionnelle) que par les facteurs structurels classiques (la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et l'effet GVT - glissement-vieillesse-technicité -).

Répartition des frais de personnel des régions en 2006



■ rémunération du personnel non-titulaire	■ rémunération du personnel titulaire
□ emplois d'insertion	□ allocations chômage
■ charges sociales	■ rémunération des apprentis
■ autres charges de personnel	□ rémunérations diverses

¹ L'application du nouveau Code des Marchés Publics impose la passage de marchés entre les régions et les centres de formation professionnelle. Ces marchés constituent des achats de services comptabilisés en achats et charges externes.

Les « **subventions et contingents** » progressent de 11,1 % en 2006. Ce poste pèse 76,6% du total des charges de fonctionnement. La hausse est principalement due aux contributions obligatoires et participations (+ 67%). Elle s'explique par les récentes compétences transférées, en particulier le financement du STIF pour la première fois en année pleine. La contribution au STIF s'est élevée pour la partie fonctionnement à 431,7 millions d'euros pour l'exercice 2006.

Les contributions aux organismes de transport ont globalement représenté 1,9 milliard d'euros en 2006.

Les aides à la personne représentent 8,6% du total des « subventions et contingents », soit 771,9 millions d'euros. Elles regroupent notamment les rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle, les bourses, les prix et autres aides à la personne.

Le montant des bourses accordées par les régions s'élève à 206,5 millions d'euros en 2006 contre 182,3 millions en 2005. Il est en progression de 13,2%.

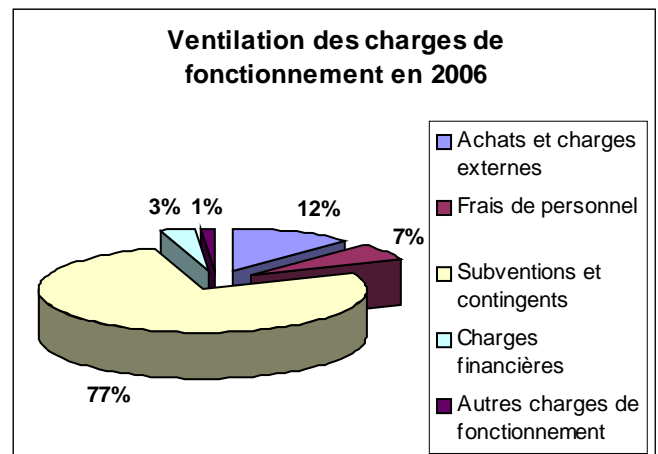
Cela se justifie notamment par la montée en puissance de nouvelles compétences transférées en 2005 aux régions, à savoir l'attribution d'aides aux étudiants inscrits dans les établissements dispensant des formations sanitaires et sociales. Ce dispositif d'aides accompagne, par ailleurs, le transfert de compétences relatif au financement de la formation des travailleurs sociaux et au financement des écoles et instituts de formation des professions paramédicales et de sages-femmes. A ce titre, il convient de noter que les principales recettes des Ecoles et Instituts de Formation des Professions Paramédicales et de Sages-Femmes (EIFPPSF) proviennent maintenant des conseils régionaux en 2006 (près de 386 millions d'euros).

En matière de **formation professionnelle et d'apprentissage**, les régions disposent d'une compétence de droit commun depuis 1983, mais ce secteur a connu une extension de son périmètre en 2003.

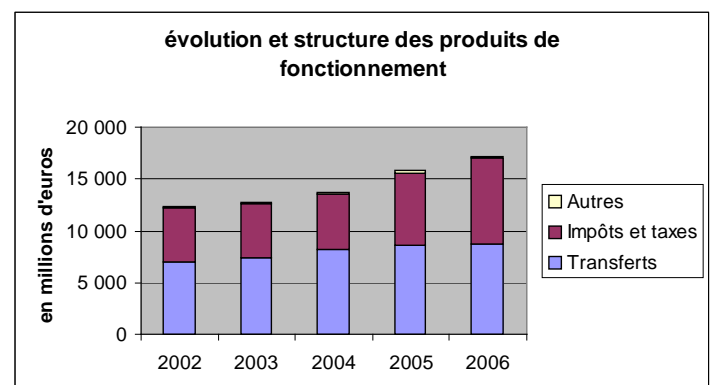
En effet, la loi « Démocratie de proximité » de février 2002 a transféré aux régions le versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire attribuée antérieurement par l'État aux employeurs d'apprentis. Cette réforme s'applique aux contrats conclus après le 1^{er} janvier 2003, l'État assurant le versement de l'indemnité pour les contrats conclus auparavant. La montée en charge de cette compétence a donc été progressive : 22 millions en 2003 puis 351 en 2004, 629 millions en 2005, pour atteindre 690 millions en 2006. Ce transfert est maintenant complet en 2006 puisque les contrats conclus avant 2003 ont pris fin. L'État assure la compensation de la prise en charge de cette compétence par un abondement de la dotation de formation professionnelle et d'apprentissage.

Par ailleurs, les régions se voient également confier en 2006 des compétences élargies dans le domaine de la formation professionnelle via l'organisation et le financement de stages de formation de l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA).

Les **charges financières** progressent très légèrement en 2006 (+1,4%) en raison de l'augmentation de l'encours de leur dette. Ces charges ne représentent que 3,37% du total des charges de fonctionnement.

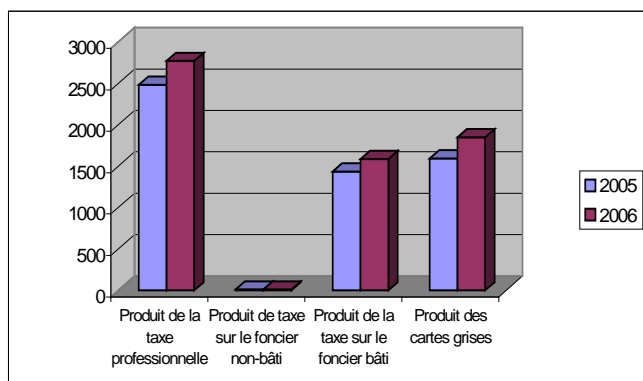


Les **produits de fonctionnement** progressent de 9,1% en 2006, en raison notamment de la hausse de la fiscalité locale tant directe (+10,7%) que indirecte (+33,9%).



Les **produits de la fiscalité directe** augmentent de 10,7 % entre 2005 et 2006, s'élevant à 4 435 millions d'euros en 2006. La hausse de la fiscalité directe locale se poursuit donc en 2006, mais dans des proportions moindres qu'en 2005.

Ventilation des produits votés de fiscalité locale



La compensation des transferts de compétences a entraîné une augmentation significative pour la deuxième année consécutive des produits de fonctionnement, notamment par le biais du versement d'une fraction de TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers).

Les impôts indirects et autres taxes évoluent très fortement à la hausse (+ 33,9%) à l'instar de l'année précédente (+ 33,5%).

Cette progression résulte surtout de la **TIPP**. En effet, le produit de la TIPP représente plus de 26% du total du produit des impôts indirects et a augmenté de 130% entre 2005 et 2006. Ce produit, transféré en partie aux régions pour assurer la compensation financière des compétences transférées depuis 2005, prend ainsi une place croissante dans les recettes de fonctionnement des régions, atteignant 1 046,3 millions d'euros en 2006.

En effet, depuis 2006, l'assiette et le taux de la TIPP sont régionalisés. Dès lors, le produit calculé dont bénéficient les régions dépend tant des consommations de carburant enregistrées sur le territoire de chacune, que des fractions de tarifs arrêtées par ces collectivités.

D'autres éléments viennent, par ailleurs, expliquer la hausse du poste des impôts indirects et autres taxes :

- le produit des cartes grises a progressé d'environ 13% entre 2005 et 2006. **Le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation** s'établit ainsi à 1 832 millions d'euros en 2006 et représente 46,8% du poste des impôts indirects et autres taxes.
- les régions se sont vues attribuer en 2005 une ressource propre sous la forme d'une taxe

additionnelle à la taxe d'apprentissage -la **contribution au développement de l'apprentissage** (CDA)- à la place d'une part de la dotation de décentralisation relative à l'apprentissage et à la formation professionnelle. La CDA a enregistré une hausse de près de 164%, passant de 116,8 millions en 2005 à 308 millions en 2006.

Les concours de l'État connaissent en 2006 une hausse de 2,9%. Leur montant s'élève en 2006 à 8,26 milliards d'euros. Cette augmentation des concours résulte principalement de la prorogation du contrat de croissance et de solidarité.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente 61,9% du total de ces concours et s'élève à 5,1 milliards d'euros. Elle progresse de 3,25% en 2006.

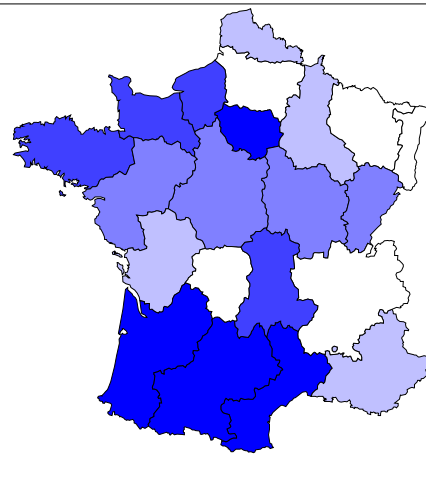
En 2006, l'autofinancement des régions continue de progresser par rapport à 2005 mais à un rythme moins soutenu (+2,6% en 2006).

L'autofinancement des régions atteint ainsi 5,47 milliards d'euros en 2006.

Le ratio CAF/produits de fonctionnement atteint 31,8% en 2006 (France entière) contre 33,8% en 2005.

Part de la CAF dans le total des produits de fonctionnement en 2006 (moyenne en métropole : 31%)

■ 38 à 41	(4)
■ 31 à 38	(4)
■ 28 à 31 (moyenne métropolitaine)	(4)
■ 25 à 28	(4)
□ 15 à 25	(6)



Investissement

en millions d'euros

	2004	2005	05/04 en %	2006	06/05 en %
Emplois d'investissement (hors dette)	7 465	7 704	+3,2	8 294	+7,7
Dépenses d'équipement	2 683	2 582	-3,8	3 100	+20,1
Subventions d'équipement versées	4 338	4 591	+5,8	4 929	+7,4
Autres dépenses	443	531	+19,8	265	-50,0
Ressources d'investissement (hors emprunts)	1 634	1 675	+2,6	1 600	-4,5
FCTVA	326	379	+16,1	378	-0,2
Autres dotations et subventions	798	1 047	+31,1	999	-4,6
Autres recettes (a)	509	250	-50,9	223	-10,8
Remboursements d'emprunts*	937	1 373	+46,5	1 503	+9,5
Emprunts*	2 155	2 106	-2,3	2 560	+21,5

(a) Produits de cessions, recettes sur travaux pour tiers...

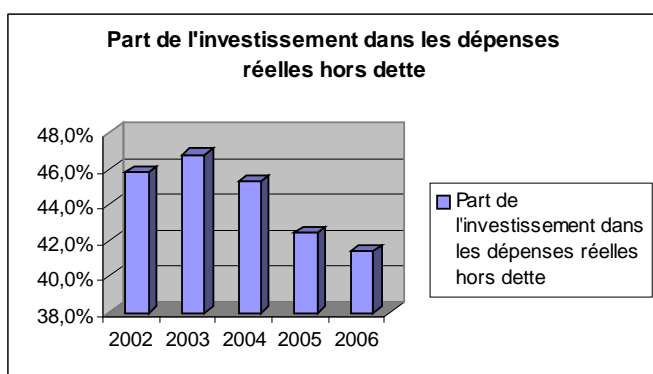
* hors refinancements et opérations de gestion de la dette

Analyse de l'investissement

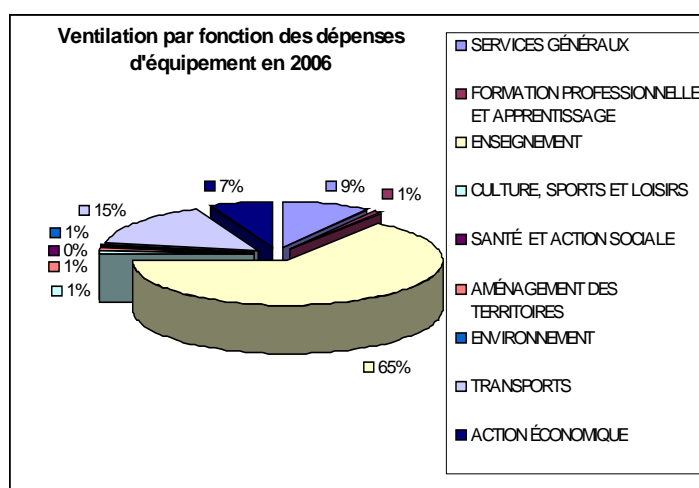
La progression moins soutenue du niveau de l'autofinancement ne freine pas l'évolution des emplois d'investissement hors dette (+7,7%). Par conséquent, le « taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF nette » est en retrait de 3,6 points par rapport à l'année précédente. Les ressources d'investissement diminuent, quant à elles, de 4,5%.

Les dépenses d'investissement progressent de manière significative en 2006 (+20,1% pour les dépenses d'équipement et +7,4% pour les subventions d'équipement versées). Cette évolution retrace notamment les opérations de clôture des contrats de plan Etat-Régions signés en 2000.

Pour autant, la part de l'investissement dans les dépenses réelles hors dette continue à régresser, passant de 42,4 % à 41,38% entre 2005 et 2006, les emplois d'investissement augmentant dans des proportions moindres (+7,7%) que les dépenses réelles hors dette (+10,4%).



Les **dépenses d'équipement** - qui prennent en compte les achats d'immobilisations ou les travaux entrant dans le patrimoine des régions- s'élèvent à 3,1 milliards d'euros, soit une hausse de 20,1% par rapport à l'année précédente. Elles représentent 37,4% du total des emplois d'investissement hors dette. Ces dépenses concernent avant tout des dépenses de renouvellement (bâtiments administratifs, lycées, transports régionaux). Le secteur de l'enseignement demeure le premier bénéficiaire des investissements directs régionaux (65% du total des dépenses d'équipement).

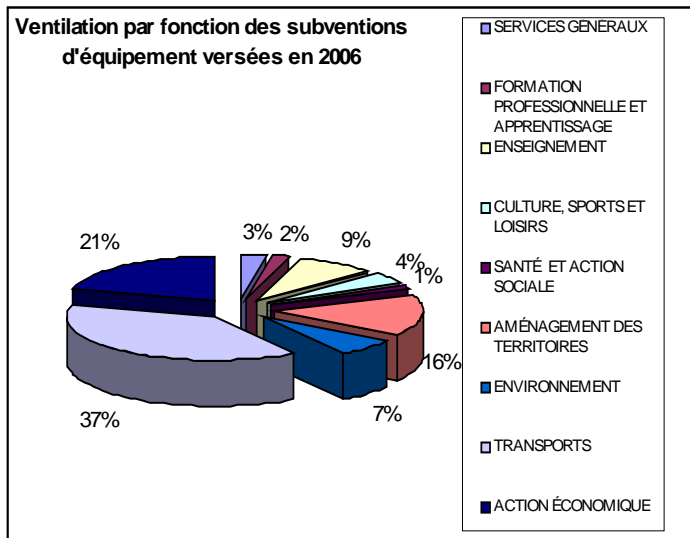


Les **subventions d'équipement versées** représentent 59,4% du total des emplois d'investissement hors dette. Il s'agit donc du poste le plus important de la section d'investissement. Ces subventions, en hausse continue depuis 2000, progressent de 7,4% en 2006 (contre 5,8% en

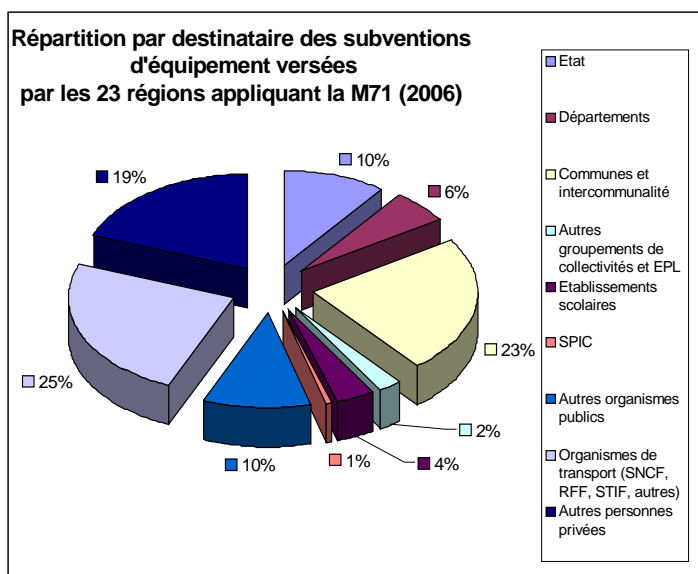
2005) et atteignent un montant de 4,9 milliards d'euros en 2006. Ce poste, avec les subventions et contingents versés en fonctionnement, permet de mesurer le rôle d'intervention et de soutien des régions.

Les subventions d'équipement versées en 2006 concernent prioritairement :

- le secteur des transports (37% du total des subventions versées), tout particulièrement les transports en commun des voyageurs et le secteur des routes et voiries,
- l'action économique (21%) avec en particulier le secteur de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, celui de l'agriculture, de la pêche et de l'agro-industrie et celui de la recherche et de l'innovation,
- et enfin l'aménagement des territoires (16%) avec notamment l'espace rural et les autres espaces de développement, les agglomérations et villes moyennes, l'habitat (logement).



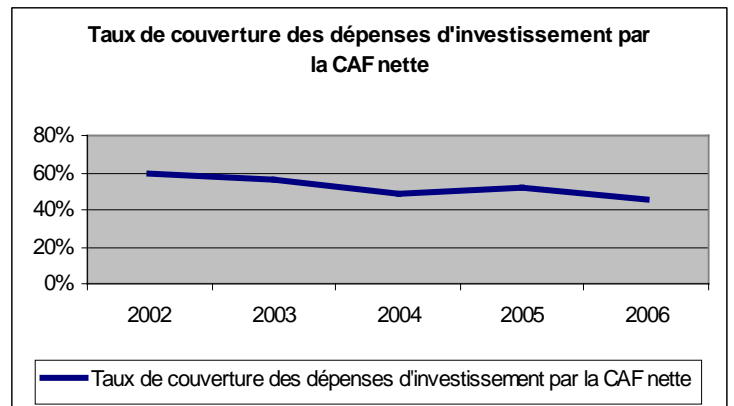
Ces subventions concernent deux catégories de bénéficiaires : les organismes publics ou semi-publics et les organismes privés dans le cadre de dispositifs régionaux d'aides.



L'équilibre du financement des investissements est assuré par un recours plus important à l'endettement.

Les dépenses d'investissement hors dette des régions demeurent très dynamiques (+ 7,7% par rapport à 2005), mais les ressources destinées à les financer stagnent ou diminuent en 2006 (progression modérée de l'autofinancement à 2,6% et diminution de 4,5% des ressources d'investissement hors dette). Dès lors, les régions font appel à l'emprunt pour faire face à leur besoin de financement.

L'autofinancement couvre près de 66% des dépenses d'investissement hors dette contre 69,2% en 2005. Ainsi, on note un recul modéré du taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF nette, lequel s'élève à 47,8% en 2006 contre 51,4% en 2005.



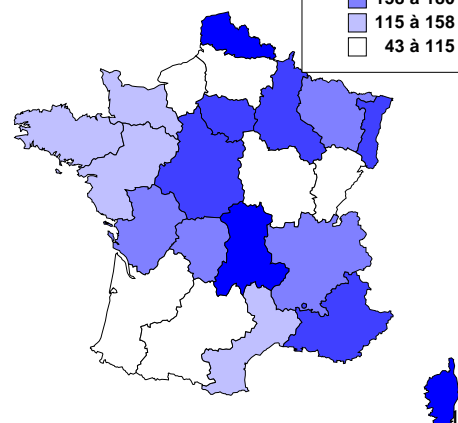
Le recours à l'emprunt augmente de 21,5% entre 2005 et 2006 pour atteindre un volume financier global de 2,56 milliards d'euros.

Le montant des remboursements d'emprunts

Dette des régions (moyenne en métropole : 177,4)

La dette des régions en euros par habitant

- 296 à 861 (3)
- 180 à 296 (5)
- 158 à 180 (4)
- 115 à 158 (4)
- 43 à 115 (6)



augmente de 9,5% entre 2005 et 2006, en raison de la hausse de l'encours de la dette depuis quelques années. Il est à noter que le volume des souscriptions d'emprunts nouveaux reste toujours supérieur au montant des remboursements d'emprunts.

Les **ressources d'investissement** hors emprunt diminuent de 4,5% en 2006. Ces ressources se composent pour 62% de subventions et autres dotations et pour 24 % du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA).

Le **FCTVA** s'élève à 378 millions d'euros en 2006 et reste stable par rapport à 2005 (-0,2%).

Les **autres dotations et subventions** diminuent modérément (-4,6%) et s'élèvent à 999 millions d'euros en 2006. Parmi celles-ci figure la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) qui s'élève à 622 millions d'euros. Cette dotation a augmenté de 3% par rapport à 2005. Elle est indexée sur l'évolution de la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

Les ressources d'investissement stricto sensu ne couvrent que 19,3% des dépenses globales d'investissement, contre 21,7% en 2005.

Équilibre financier global

(En millions d'euros)

		Produits	17 219	Charges	11 748
Section de fonctionnement	Impôts directs		4 435	Achats, charges externes	1 413
	Impôts indirects		3 915	Personnel	783
	Concours de l'Etat		8 257	Subventions et contingents	9 001
	Subventions et participations		446	Charges financières	396
	Autres produits		166	Autres charges	155
					Autofinancement
		Autofinancement		Emplois hors dettes 8 294	
Section d'investissement			5 470		
		Ressources hors emprunts	1 600		
		Endettement	1 057		
		Diminution du FDR	167		

Analyse patrimoniale

Equilibre financier global

en millions d'euros

	2004	2005	05/04 en %	2006	06/05 en %
Dépenses totales*	17 415	19 524	+12,1	21 545	+10,4
Recettes totales*	17 373	19 559	+12,6	21 379	+9,3
Charges de fonctionnement (1)	9 013	10 448	+15,9	11 748	+12,5
Produits de fonctionnement (2)	13 584	15 777	+16,1	17 219	+9,1
Autofinancement (A) = (2)-(1)	4 571	5 330	+16,6	5 470	+2,6
Emplois d'investissement (hors dette)	7 465	7 704	+3,2	8 294	+7,7
Ressources d'investissement (hors emprunts)	1 634	1 675	+2,6	1 600	-4,5
Variation de l'endettement (emprunts - remboursements)	1 219	733	NS	1 057	NS

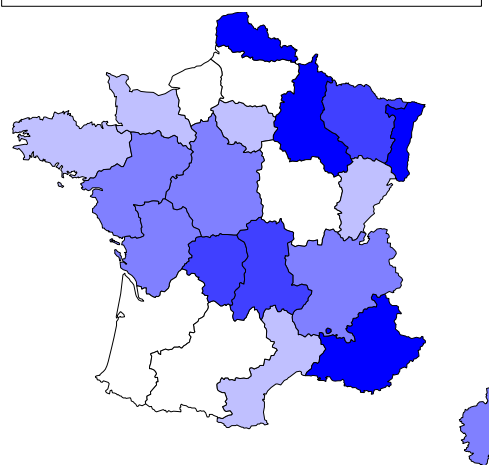
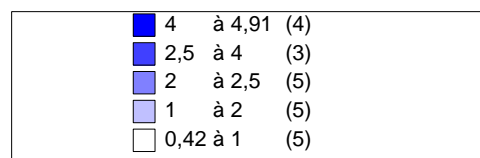
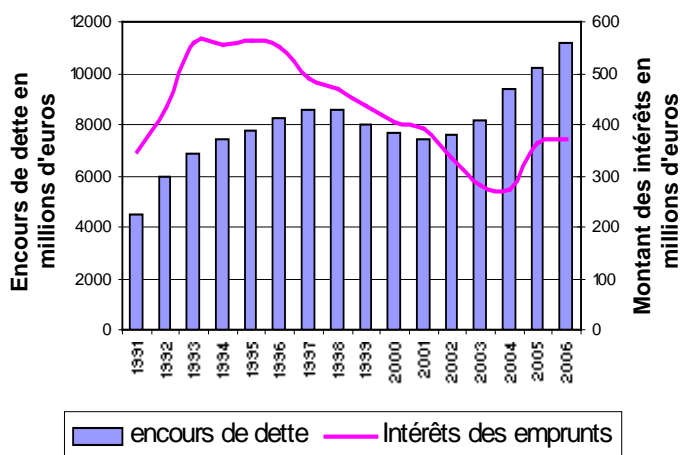
* hors refinancements et opérations de gestion de la dette

L'augmentation de l'**encours de la dette** des régions en 2006 (+1 milliard d'euros) accompagne l'intensité de l'investissement et l'accroissement du besoin de financement mis en avant dans la précédente partie.

Dette en années de CAF brute en 2006

(moyenne en métropole : 2,1)

Encours de dette et montant des intérêts sur emprunts



Le poids de la dette par habitant progresse, passant de 163 euros en 2005 à 178 euros en 2006.

Pour autant, l'augmentation de l'encours de dettes des régions ne menace pas leur solvabilité. Deux ratios permettent de mesurer le poids de la dette dans les finances régionales :

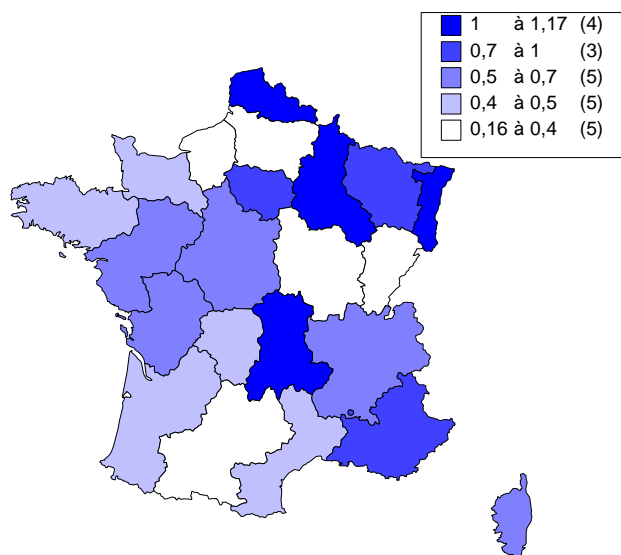
- le ratio encours de dette/CAF indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la totalité de la CAF y était consacrée. Il s'agit d'un indicateur de risque.

Ce ratio atteint 2,05 années en 2006 contre 1,91 en 2005. Il augmente, mais reste néanmoins inférieur à celui des départements (2,32 en 2005 et 2,17 en 2006).

Ce ratio doit également être analysé au regard des marges de manœuvre dont disposent les collectivités pour augmenter leur CAF.

- le ratio de l'encours de dette/produits de fonctionnement s'élève à 0,65 en 2006 contre 0,64. Cet indicateur de volume indique donc que la hausse de l'encours reste modérée par rapport à l'augmentation concomitante des produits de fonctionnement.

Poids de la dette en années de produits de fonctionnement en 2006



Le **fonds de roulement** en 2006 se situe au niveau de 667 millions d'euros, soit une diminution de près de 20% par rapport à l'année précédente. Cette évolution est la conséquence de la hausse des emplois d'investissement non totalement

compensée par l'augmentation des ressources stables (augmentation de la CAF et des ressources liées à l'emprunt).

Le fonds de roulement en jours de dépenses réelles s'établit ainsi à 11,1 jours alors qu'il était de 15,2 l'année précédente. Ce ratio est plus faible que celui des départements (17,6 jours en 2006).

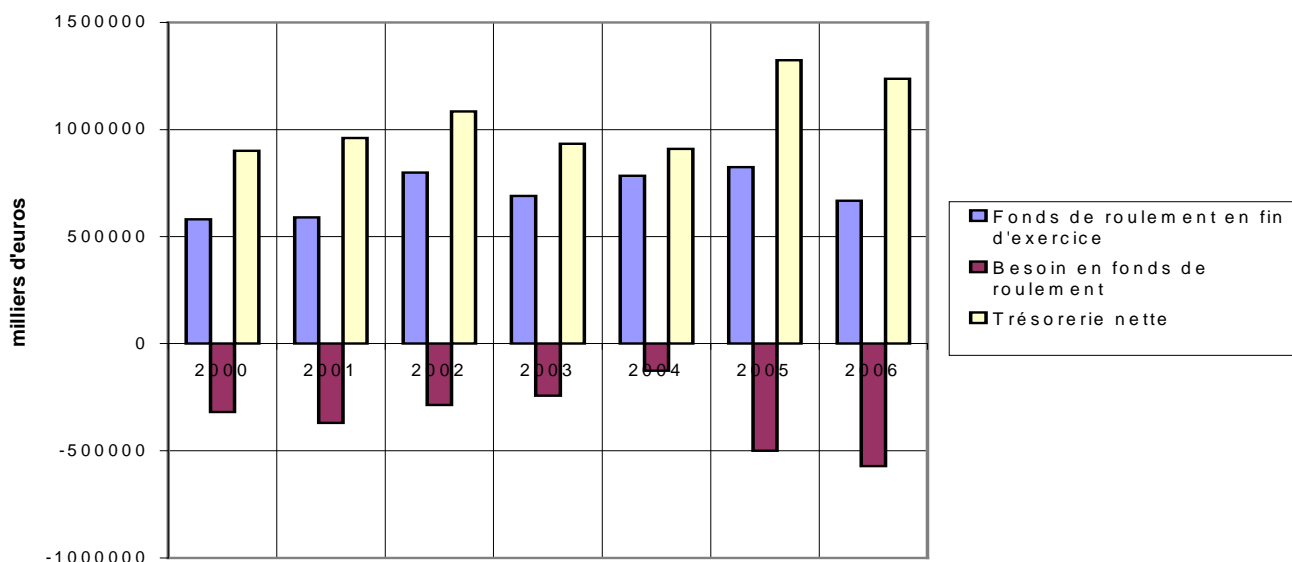
Le **besoin en fonds de roulement** en fin d'exercice des régions est toujours négatif (-570 millions d'euros), le montant des dettes à court terme excédant celui des créances à court terme. Le besoin en fonds de roulement des régions en 2006 s'établit à -9,5 jours de dépenses réelles.

Ce dégageant de fonds de roulement (besoin en fonds de roulement négatif) ajouté au fonds de roulement constitue la trésorerie nette des régions.

La **trésorerie** nette des régions a diminué de 6,5%, passant ainsi de 1 324 millions d'euros en 2005 à 1 238 millions d'euros en 2006. Cette tendance de clôture d'exercice se vérifie également en infra-annuel. En effet, les régions ont diminué de manière significative leur encours moyen journalier de trésorerie en 2006.

Ce dernier s'élève à 455 millions d'euros contre 722 millions en 2005, soit une diminution de 37%. Cette situation est notamment due à l'utilisation plus intensive des instruments de gestion de trésorerie (emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie, par exemple).

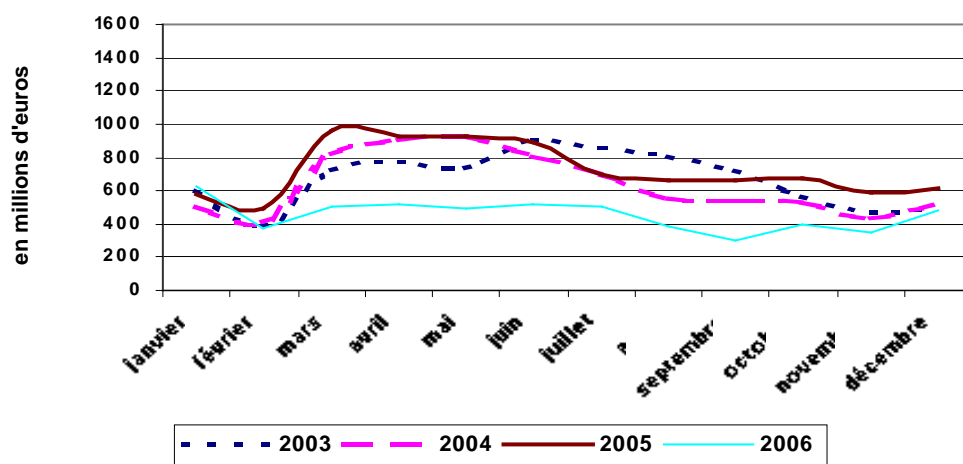
Evolution de l'équilibre bilantiel



solde moyen mensuel pour les régions

	2003	2004	2005	2006
janvier	599	507	581	630
février	390	409	493	378
mars	718	824	958	504
avril	772	901	930	513
mai	738	928	924	497
juin	904	805	887	514
juillet	857	696	695	503
août	807	555	662	389
septembre	718	538	661	305
octobre	564	525	668	392
novembre	470	435	590	352
décembre	490	515	614	476
Moyenne	669	636	722	455

Encours journalier moyen du compte au Trésor des régions



Chapitre II

Tableaux de synthèse

Evolution des dépenses réelles

(en millions d'euros)

	2002	2003	2004	2005	2006	Evolution 2005/2006 en %
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Achats et charges externes	758	1 011	1 196	1 183	1 413	19
Frais de personnel	471	522	571	619	783	26
Subventions et contingents	5 772	5 946	6 774	8 099	9 001	11
<i>dont contributions obligatoires et participations</i>	3 931	3 910	4 504	2 854	4 779	67
- dotation de fonctionnement des établissements du second degré	834	866	870	861	890	3
- indemnités aux employeurs d'apprentis	0	22	351	629	690	10
- contributions aux organismes de transport	0	0	0	0	1 902	
<i>dont subventions</i>	1 391	1 571	1 753	4 418	3 445	-22
<i>dont aides à la personne</i>	377	388	420	805	768	-5
- stagiaires de la formation professionnelle	374	374	405	557	490	-12
Charges financières	362	310	307	391	396	1
<i>dont charges d'intérêts</i>	336	282	273	362	371	2
Charges exceptionnelles	21	24	79	34	16	-54
Autres charges réelles de fonctionnement	110	94	85	122	140	15
TOTAL FONCTIONNEMENT	7 494	7 906	9 013	10 448	11 748	12
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Dépenses d'équipement directes	2 200	2 437	2 683	2 582	3 100	20
Subventions d'équipement versées	3 825	4 137	4 338	4 591	4 929	7
Remboursement de dettes	1 089	908	937	1 373	1 503	9
Autres dépenses réelles d'investissement	319	374	443	531	265	-50
TOTAL INVESTISSEMENT	7 433	7 855	8 402	9 077	9 797	8
TOTAL DES DEPENSES REELLES	14 927	15 761	17 415	19 524	21 545	10

NB : les opérations d'investissement présentées dans ce tableau peuvent comprendre à titre résiduel des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées.

Evolution des recettes réelles

(en millions d'euros)

	2002	2003	2004	2005	2006	Evolution 2005/2006 en %
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Impôts directs	3 017	3 066	3 218	4 005	4 435	11
Impôts indirects et autres taxes	2 221	2 117	2 191	2 924	3 915	34
<i>dont droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme</i>	4	4	2	3	3	-5
<i>dont TIPP</i>	0	0	0	454	1 046	130
<i>dont taxe sur les certificats d'immatriculation</i>	1 503	1 427	1 479	1 623	1 832	13
<i>dont taxes d'outre-mer</i>	474	447	471	485	482	-1
Concours de l'Etat	5 722	6 173	7 044	8 022	8 257	3
<i>dont DGF</i>	49	34	4 836	4 947	5 107	3
<i>dont autres dotations</i>	3 007	3 348	1 985	2 837	2 919	3
<i>dont péréquation et compensations fiscales</i>	2 666	2 791	223	238	231	-3
Subventions et participations	1 313	1 253	1 121	629	446	-29
Autres produits réels de fonctionnement	82	78	10	197	167	-15
TOTAL FONCTIONNEMENT	12 356	12 686	13 584	15 777	17 219	9
SECTION D'INVESTISSEMENT						
FCTVA	291	314	326	379	378	0
Autres dotations et subventions d'investissement	778	837	798	1 047	999	-5
Emprunts souscrits	1 256	1 442	2 155	2 106	2 560	22
Autres recettes réelles d'investissement	456	351	509	250	223	-11
TOTAL INVESTISSEMENT	2 781	2 944	3 789	3 782	4 160	10
TOTAL DES RECETTES REELLES	15 137	15 630	17 373	19 559	21 379	19

NB : les opérations d'investissement présentées dans ce tableau peuvent comprendre à titre résiduel des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées.

Principaux ratios financiers

DONNEES GENERALES	Définition	2002	2003	2004	2005	2006
Dépenses réelles totales hors dette en euros par habitant	Dépenses réelles totales hors dette / population INSEE (1)	244	256	281	313	342
Part de l'investissement dans les dépenses réelles hors dette	Dépenses d'investissement hors dette / dépenses réelles totales hors dette	45,8%	46,8%	45,3%	42,4%	41,4%
AUTOFINANCEMENT						
Part de la CAF dans les produits de fonctionnement	CAF / Produits de fonctionnement réels	39,3%	37,7%	33,6%	33,8%	31,8%
Taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF nette	CAF nette / Emplois d'investissement réels (hors dette)	59,5%	55,7%	48,7%	51,4%	47,8%
ENDETTEMENT						
Poids de la dette en années de produits de fonctionnement	Encours de dettes à moyen et long terme / produits de fonctionnement réels	0,62	0,65	70,00	0,64	0,65
Poids de la dette en euros par habitant	Encours de dettes à moyen et long terme / population INSEE (1)	126	134	152	163	178
Poids de la dette en années de CAF	Encours de dettes à moyen et long terme / CAF	1,59	1,72	2,07	1,91	2,05
Annuité de dette rapportée aux produits de fonctionnement	Charges d'intérêt + remboursement en capital des dettes à moyen et long terme) / produits de fonctionnement réels	11,5%	9,4%	8,9%	11,0%	10,9%
EQUILIBRES BILANTIELS						
Fonds de roulement en jours de dépenses réelles	Fonds de roulement * 360 / dépenses réelles totales	19,3	15,8	16,2	15,2	11,1
Besoin en fonds de roulement en jours de dépenses réelles	Besoin en fonds de roulement *360 / dépenses réelles totales	-7,0	-5,5	-2,6	-9,2	-9,5
Trésorerie en jours de dépenses réelles	Trésorerie nette * 360 / dépenses réelles totales	26,2	21,3	18,8	24,4	20,7

(1) Source : INSEE estimations de population France entière au 1er janvier 2006

Bilan fonctionnel - évolution de l'actif

(en millions d'euros)

	2006
ACTIF IMMOBILISE BRUT	
Immobilisations d'exploitation	52 371
<i>dont constructions</i>	28 701
<i>dont matériel</i>	5 216
Immobilisation affectées, concédées ou mises à disposition	328
Immobilisations financières	1 686
Autres éléments d'actif immobilisé	5 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE BRUT	59 385
FONDS DE ROULEMENT <i>(= ressources stables - actif immobilisé brut)</i>	667
ACTIF D'EXPLOITATION	
Créances sur redevables ou clients	66
Créances sur personnes publiques et organismes sociaux	349
Liaison avec les budgets annexes (soldes débiteurs)	2
Autres créances	358
TOTAL ACTIF D'EXPLOITATION	775
TRESORERIE ACTIVE	
Disponibilités	1 170
Valeurs mobilières de placement	50
Autres	27
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	1 247

Bilan fonctionnel - évolution du passif

(en millions d'euros)

	2006
RESSOURCES STABLES	
Capitaux propres	47 169
Provisions	43
Amortissements	1 226
<i>dont amortissement des constructions</i>	586
<i>dont amortissement du matériel</i>	270
Dettes à moyen et long terme	11 220
Autres ressources	395
TOTAL RESSOURCES STABLES	60 052
PASSIF D'EXPLOITATION	
Dettes fournisseurs	361
Dettes sur personnes publiques et organismes sociaux	410
Liaison avec les budgets annexes (soldes créditeurs)	2
Autres dettes	572
TOTAL PASSIF D'EXPLOITATION	1 345
<i>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</i> <i>(= actif - passif d'exploitation)</i>	-570
TRESORERIE PASSIVE	9
<i>TRESORERIE NETTE</i> <i>(= trésorerie active - trésorerie passive)</i>	1 238

Ventilation par fonction des dépenses
Nomenclature M71

(en millions d'euros)

	2006		
	Charges de fonctionnement réelles	Dépenses d'équipement directes	Subventions d'équipement versées
FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX			
01 : Opérations non ventilables	586	141	80
02 : Administration générale	1 052	144	1
03 : Sécurité	0	0	0
04 : Actions interrégionales, européennes et internationales	97	0	49
TOTAL FONCTION 0	1 735	285	130
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE			
10 : Services communs	48	0	1
11 : Formation professionnelle	1 580	14	22
12 : Apprentissage	1 626	10	77
13 : Formation sanitaire et sociale	573	0	0
TOTAL FONCTION 1	3 827	24	100
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT			
20 : Services communs	23	2	0
21 : Enseignement du premier degré	0	0	5
22 : Enseignement du second degré	1 024	1 963	292
23 : Enseignement supérieur	82	28	117
27 : Sécurité	1	7	0
28 : Autres services périscolaires et annexes	201	14	14
TOTAL FONCTION 2	1 331	2 015	428
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS			
30 : Services communs	11	0	1
31 : Culture	364	20	136
32 : Sports	102	8	64
33 : Loisirs	16	7	8
TOTAL FONCTION 3	493	35	209
FONCTION 4 : SANTÉ ET ACTION SOCIALE			
40 : Services communs	4	1	0
41 : Santé	20	3	15
42 : Action sociale	12	0	45
47 : Sécurité alimentaire	0	0	0
TOTAL FONCTION 4	37	4	60

Ventilation par fonction des dépenses

(en millions d'euros)

	2006		
	Charges de fonctionnement réelles	Dépenses d'équipement directes	Subventions d'équipement versées
FONCTION 5 : AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES			
50 : Services communs	27	0	12
51 : Politique de la ville	35	2	88
52 : Agglomérations et villes moyennes	5	0	186
53 : Espace rural et autres espaces de développement	63	0	258
54 : Habitat - (Logement)	6	0	157
55 : Actions en faveur du littoral	1	4	4
56 : Technologies de l'information et de la communication	36	11	34
57 : Sécurité	6	0	19
58 : Autres actions	16	10	12
TOTAL FONCTION 5	195	27	771
FONCTION 6 : (FONCTION EN RÉSERVE)			
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT			
70 : Services communs	14	0	4
71 : Actions transversales	40	1	19
72 : Actions en matière des déchets	5	0	19
73 : Politique de l'air	1	0	14
74 : Politique de l'eau	16	1	135
75 : Politique de l'énergie	15	1	49
76 : Patrimoine naturel	38	19	20
77 : Environnement des infrastructures de transport	0	0	47
78 : Autres actions	6	3	26
TOTAL FONCTION 7	134	25	332
FONCTION 8 : TRANSPORTS			
80 : Services communs	4	0	10
81 : Transports en commun de voyageurs	2 486	70	1 202
82 : Routes et voiries	11	388	570
87 : Sécurité	6	0	24
88 : Autres transports	191	20	73
TOTAL FONCTION 8	2 698	478	1 880
FONCTION 9 : ACTION ÉCONOMIQUE			
90 : Services communs	4	149	275
91 : Interventions économiques transversales	157	1	105
92 : Recherche et innovation	148	52	173
93 : Agriculture, pêche, agro-industrie	238	1	180
94 : Industrie, artisanat, commerce et autres services	220	0	181
95 : Tourisme et thermalisme	130	4	104
96 : Services économiques (M51R)	396	0	0
97 : Service fiscal (M51R)	3	0	0
TOTAL FONCTION 9	1 297	207	1 018

Chapitre III

Annexes

Méthodologie

Afin d'éviter toute ambiguïté dans l'interprétation à donner aux informations présentées dans ce document, il paraît nécessaire de rappeler brièvement quelques notions essentielles concernant le régime administratif des collectivités territoriales et les documents budgétaires et comptables en usage, et de préciser les concepts de l'analyse financière opérée par la Direction Générale des Finances Publiques.

I - LE REGIME ADMINISTRATIF DES COLLECTIVITES LOCALES

On désigne par **collectivités territoriales** les régions, les départements et les communes. En 1982, le régime administratif des collectivités locales a été modifié par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui supprime toute forme de tutelle *a priori*, sur les décisions des collectivités locales.

Le statut particulier de la **Corse** a été renforcé par la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 qui lui confère d'importantes compétences nouvelles et des ressources fiscales indirectes différentes de celles des régions du continent. En réalité, la Corse n'est plus juridiquement une région au sens de collectivité locale, mais une collectivité territoriale à statut unique.

Par ailleurs, succédant au district de la région parisienne, **la région Ile-de-France** comporte également des spécificités budgétaires.

II - LES DOCUMENTS BUDGETAIRES ET COMPTABLES

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une différenciation entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : **comptabilité administrative** de l'ordonnateur, **comptabilité financière** du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. A la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

A la différence du compte administratif qui se limite à la transcription de la seule exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité en partie double, comprenant des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision exhaustive de la situation financière de la collectivité.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations concernant l'exploitation, autrement dit la gestion courante des services.

Sont inscrits notamment :

1) *en produits* : les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'Etat, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers ;

2) *en charges* : les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment).

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de fonctionnement fait ainsi apparaître un solde qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. Il figure, à ce titre, dans la section d'investissement qui inclut également d'autres recettes, telles que les subventions et les emprunts.

La réforme de la DGF en 2004 modifie l'architecture des concours de l'Etat aux collectivités locales. La nouvelle DGF versée par l'Etat aux régions en 2004 inclut la plupart des compensations fiscales et des attributions de péréquation versées auparavant sous forme

de dotations distinctes. La présente brochure prend acte de cette évolution en comptant désormais les **compensations fiscales et les attributions de péréquation dans le total des transferts versés par l'Etat** et non plus sous la rubrique des impôts et taxes.

La section d'investissement retrace toutes les opérations en capital, autrement dit les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine.

Figurent :

1) *En recettes* :

- d'une part, "la capacité d'autofinancement" (CAF) dégagée par la section de fonctionnement (cf. lexique) ;
- d'autre part, des recettes constituées pour l'essentiel par des dotations d'équipement et des emprunts.

2) *En dépenses* :

- les remboursements en capital d'emprunts ;
- les prêts et avances accordés par la collectivité ;
- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;
- les subventions d'équipements versées.

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement augmente ou diminue le fonds de roulement selon les résultats de l'année.

Ainsi, les comptes de fonctionnement et d'investissement retracent, après élimination de toutes les opérations comptables d'ordre, les flux réels de dépenses et de recettes au cours d'une année.

Les données chiffrées concernant les emprunts nouveaux et les remboursements en capital d'emprunts sont corrigées des opérations de refinancement de dette et des opérations d'allers et retours sur le compte 16 liées à la gestion de trésorerie dans le cadre d'emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie.

Lexique

Actif circulant

Ensemble des éléments du patrimoine qui, en raison de leur nature ou de leur destination, n'ont pas vocation à y rester de manière durable.

Amortissement

Constatation comptable de la dépréciation irréversible de la valeur d'un élément d'actif, du fait de son usage, du temps ou de l'obsolescence.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement, et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses d'investissement. L'addition de ces deux montants, et éventuellement du montant des règlements effectués au titre des engagements de paiement par annuités, permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est égal à la différence entre l'ensemble des créances et des dettes à court terme. Une créance constatée mais non encaissée génère un besoin en fonds de roulement (besoin comblé par le fonds de roulement défini ci-dessous). A l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin en fonds de roulement.

Bilan fonctionnel

Reclassement des postes du bilan par grandes unités, de manière à faire ressortir des grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité. Cette présentation du bilan permet d'analyser les conditions dans lesquelles se réalise l'équilibre entre le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

CAF (capacité d'autofinancement)

Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

CAF nette

CAF diminuée des remboursements de dettes en capital. La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

CLTR

Acronyme pour « crédit à long terme renouvelable ». Il s'agit d'un type d'emprunt similaire à l'ouverture de crédit à long terme (OCLT) ou au prêt à capital et taux modulable (PCTM). Ces produits de financement allient un emprunt classique et la faculté de gérer la trésorerie à l'intérieur d'un plafond annuel. L'utilisation de ces emprunts perturbe l'analyse des flux annuels de dette : en effet les mouvements sur le compte 16 ne correspondent plus aux emprunts nouveaux et aux amortissements d'emprunts en raison des opérations particulières qu'entraîne le recours à ces emprunts. Ces opérations gonflent artificiellement les masses d'emprunts mobilisés et remboursés par la région au cours d'un exercice. Les opérations sur produits de type "CLTR" sont soustraites du compte 16 en débit et en crédit dès lors qu'elles ne correspondent pas à un réel emprunt de moyen ou long terme.

Dette à long et moyen terme en fin d'exercice

Cette dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée sur le montant des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an. Elle exclut la dette sans réception de fonds (engagements de verser des subventions par annuités).

Dotations générales de décentralisation (DGD)

L'article 102 de la loi du 2 mars 1982 a prévu que l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'État aux collectivités locales sera compensé par un transfert de ressources.

La loi du 7 janvier 1983 a précisé que ce transfert simultané de ressources serait effectué, pour moitié au moins, par transfert d'impôts d'État et pour le solde par le versement d'une dotation budgétaire : celle-ci constitue la dotation générale de décentralisation.

La loi de finances pour 2004 a prévu une refonte des transferts de l'État (voir définition de la DGF).

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement, instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979.

Son montant est prélevé avec une garantie de progression minimale sur les recettes de TVA, selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

La Loi de finances pour 2004 a élargi le périmètre de la DGF. Celle-ci comprend désormais la compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, la compensation des allègements de fiscalité régionale, le fonds de correction des déséquilibres régionaux, le fonds national de péréquation et la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle.

Emplois stables ou durables

Emplois ayant vocation à rester durablement à l'actif du bilan (immobilisations). Par convention, est réputée stable toute acquisition faite pour une durée supérieure à un an.

Emprunts

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Solde des opérations courantes non-financières de la section de fonctionnement (hors charges et produits calculés).

Financement disponible

Ensemble des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir après paiement des charges de fonctionnement et des remboursements en capital d'emprunts. Il est égal à la CAF nette augmentée des recettes d'investissement hors emprunts.

Fiscalité directe

Les impositions directes (qui correspondent aux « impôts locaux ») constituent l'essentiel de la fiscalité directe locale. Elles comprennent :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties

- la taxe d'habitation (dont la part régionale a été supprimée en 2001 par la loi de finances rectificative du 13 juillet 2000)
- la taxe professionnelle (dont la part « salaire » a progressivement été supprimée de 1999 à 2002).

Fiscalité indirecte

Les impôts indirects occupent une place importante dans la fiscalité des collectivités territoriales.

Parmi eux, on peut citer :

- la taxe sur les permis de conduire, spécifique aux régions mais progressivement abandonnée ;
- la taxe sur les certificats d'immatriculation (cartes grises), particulière aux régions ;
- la taxe intérieure sur les produits pétroliers, dont une fraction est versée depuis 2004 aux départements et depuis 2005 aux régions ;
- des taxes indirectes spécifiques à la Corse et aux régions d'outre-mer : taxes sur le tabac, sur les carburants, sur le rhum.

Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, de la TVA acquittée sur leurs investissements. Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des organismes locaux durant l'avant-dernière année (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière. Mise en œuvre progressivement, cette compensation est quasi intégrale depuis 1981.

Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'État.

Les organismes locaux bénéficiaires sont les collectivités locales, leurs groupements et leurs services, mais aussi les organismes aménageurs ayant passé convention avec elles et ne récupérant pas directement la TVA.

Fonds de roulement en fin d'exercice

Le fonds de roulement en fin d'exercice représente des capitaux permanents (comptes de classe 1) sur les valeurs immobilisées (comptes de classe 2).. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses (= besoin en fonds de roulement).

Immobilisations financières

Il s'agit des prêts, avances et créances à long et moyen terme. Cette rubrique retrace les créances dont la date d'exigibilité est postérieure à l'exercice d'origine du prêt.

Opérations réelles (recettes et dépenses réelles)

Recettes et dépenses se dénouant par un décaissement ou un encaissement. Excluent les opérations d'ordre tels que les dotations aux amortissements, les reprises sur provisions, la réintégration de travaux dans le cadre d'opérations sous mandat, etc.

Refinancement de dette

Il s'agit d'une opération budgétaire par laquelle le remboursement anticipé du capital dû est financé par la souscription d'un nouvel emprunt. Ce type d'opération est corrigé des lignes relatives aux flux de dette (emprunts nouveaux et remboursement capital d'emprunts).

Ressources stables ou durables

Ressources appelées, par nature ou destination, à rester durablement au passif du bilan (dotations, réserves, emprunts...). Par convention, il s'agit de tous les financements disponibles à plus d'un an.

Résultat

Il s'agit du résultat comptable (montant de l'ensemble des titres de recettes moins montant de l'ensemble des mandats de dépenses de l'exercice considéré).

Subventions en annuités (versées)

Les subventions en annuités correspondent à l'engagement pris par une collectivité de procéder à un versement régulier, au cours de plusieurs exercices, de subventions à une autre collectivité.

Trésorerie active

Ensemble des disponibilités figurant à l'actif du bilan (solde débiteur de la classe 5 sauf 569).

Trésorerie nette

La trésorerie nette est la résultante de la relation :
fonds de roulement - besoin en fonds de roulement
= trésorerie nette.

Trésorerie passive

Concours bancaires courants et soldes créditeurs des banques figurant au passif du bilan.

Définitions comptables des rubriques

Fonctionnement

nomenclatures M52 / M71

nomenclature M51

Charges de fonctionnement (I)	débit net classe 6 (sauf 6741, 675, 676, 68)	Débets nets 60, 61, 62, 63, 64, 65 (sauf 656 et 658), 66, 67, 69 (sauf 690), 8280, 8285 + débit 29
Achats et charges externes	débit net des comptes 60, 61, 62 (sauf 621)	Débets nets 60, 63, 64 (sf 640, 643, 646, 647, 648, 649), 66 (sf 666, 667, 668), 674
Frais de personnel	débit net des comptes 621, 631, 633, 64	débit net 61 (sauf 619), 620, 649, - crédit net 7331 et 7332
Subventions et contingents	débit net des comptes 655, 657+ 651, 656 (M52 et M71) et 652 (M52 seulement)	débit net 640, 643, 646, 647, 648, 65 (sf 6551, 656, 658)
<i>avec contributions obligatoires et participations</i>	655, 656	640, 646, 648
- dotation de fonctionnement des établissements du second degré	6551	6401
- service d'incendie	6553	6406
- indemnités aux employeurs d'apprentis	6552	648
- contributions aux organismes de transport	6557, 6564	NA
<i>avec subventions</i>	657	657 (+642 des régions)
<i>avec aides à la personne</i>	651	647, 650, 6520 (sauf 65202), 6511, 6512
- stagiaires de la formation professionnelle	6511	647
<i>avec frais de séjour et d'hébergement</i>	652 (M52)	643, 6521 (M51D)
<i>avec frais et indemnités des élus</i>	652 (M71 seulement), 653	666 à 668
Charges financières	débit net du compte 66	débit net 6711, 6712, 6715, 672
<i>avec charges d'intérêts</i>	661	Débit net 671 (sauf 6716 et 6715)
dont charges exceptionnelles	67 (sauf 675, 676)	Débit net 69, 6716, 6551, 828
Produits de fonctionnement (II)	crédit net 7 (sauf 775, 776, 777, 78)+ crédit 10223 (M71)	crédit net 70, 71, 72, 73(sf 7331,7332), 74, 75, 76, 77, 1471, 78 (sauf 785, 786, 787), 79, 829, 1423 -débit net 656,690,658
dont prestations de services et ventes de produits	70	Crédit net 70 (sauf M6), 71 (sauf 7142), 7334, 7336
Impôts directs	crédit net du compte 731 + crédit 10223, 7351 (M71)	crédit net 777, 1471
Impôts indirects et autres taxes	crédit net des comptes 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738	crédit net 75 (sauf 7513 et 7522) et 76, + 1423 (M51)
- taxe sur les conventions d'assurance	7342	NA
- droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme	732 (M52), 7381 (M71)	751 (M51D), 7588 (M51D), 7594 (M51D), 7521 (M51R)
- TIPP	7352 (M52), 732 (M71)	754 (régions)
- taxe sur les certificats d'immatriculation	7342	753
- taxes d'outre-mer	737	756, 7597, 7598
Concours de l'Etat	crédit net des comptes 741, 742, 743, 744, 745, 746, 7483	crédit net 7335, 74, 7522, 778, 779, 73710
- DGF	crédit net du compte 741	crédit net 74 (sf 744 et 749)
- Autres dotations	crédit net des comptes 742, 743, 744, 745, 746	crédit net 7335, 73710, 744 et 749
- Péréquation et compensations fiscales	crédit net du compte 7483	crédit net 7522, 77 (sauf 777)
Subventions et participations	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483)	crédit net 7513, 707, 736 (sauf 7365, 7367, 7368), 737 (sauf 73710), 738
Produits financiers	76	crédit net 72 (sauf 727, 728, 729)
Produits exceptionnels	77 (sauf 775, 776, 777)	crédit net 7365, 7367, 79, 829

Autofinancement (II) - (I)

Investissement

nomenclatures M52 / M71

nomenclature M51

Emplois d'investissement (hors dette)	débit des comptes 20, 21 (sauf 217), 23 - crédit des comptes 236, 237, 238 + débit du compte 102 (sauf 1027, 10229) + débit du compte 13 (sauf 139) + débit des comptes 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 455, 456, 457, 458, 481	débit 105, 106, 140 (sauf 1407), 141, 142, 143 (sauf 1431), 144, 13 (sauf 131, 138), 21 (sf 2108, 2118, 2128, 2138, 2148, 2158, 2168, 2188, 219), 23, 25, 26, 27, 180 - crédit 254
Dépenses d'équipement directes	débit des comptes 20 (sauf 204), 21 (sauf 217), 23 - crédit des comptes 236, 237, 238	débit 13 (sauf 130, 133, 131, 138), 21 (sf 2108, 2118, 2128, 2138, 2148, 2158, 2168, 2188, 219), 23 (sauf 237), 254 - crédit 254 + débit net 180
Subventions versées	débit 204	débit 130, 133 + débit net 180
Ressources d'investissement (hors emprunts)	crédit du compte 102 (sauf 1027, 10229, et sauf crédit 10223 en M71), + crédit des comptes 13 (sauf 139), 231, 232, 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 455, 458 + crédit net du compte 775	crédit 105, 106, 140, 132, 134, 135, 141, 1420, 1421, 1422, 1429, 143, 144, 149, 180, 21 (sf 2108, 2118, 2128, 2148, 2158, 2168, 2188), 23, 24, 251, 252, 253, 26, 27
FCTVA	crédit du compte 10222	crédit 1421
Autres dotations et subventions	crédit du compte 102 (sauf 1027, 10222, 10229, et 10223 en M71), + crédit du compte 13 (sauf 139)	crédit 105, 106, 108, 140, 1420, 1429, 143, 144, 1422, 149
<i>avec DGE 1ère part</i>	crédit 10221	1431
<i>avec subventions d'investissement reçues</i>	13 sauf 139	10 (sauf 106, 107), 14 (sauf 1421 et pour l'IF : 147, 149, 1422, 1442)
<i>- dotation d'équipement scolaire</i>	1332	144 (sauf 1442 Île-de-France)
<i>- DGE part rurale</i>	1333, 1341	1432
Emprunts *	crédit du compte 16 (sauf 166, 1688, 169)	crédit 16 (sf 16601), 181, 183, 189, 462
Remboursements d'emprunts *	débit du compte 16 (sauf 166, 1688, 169)	débit 16 (sauf 16601), 181, 183, 189, 462

* hors refinancements et opérations de gestion de dette

Agrégats de bilan

nomenclatures M52 / M71

nomenclature M51

Ressources stables	SC classe 1 (sauf 11, 12, 19) et 2 (sauf 1688, 269, 279) 39, 49, 59, 481, 454, 455, 456, 458 + (crédit net 7 - débit net 6) + (SC - SD 11, 12, 19)	Soldes créditeurs classes 1 et 2 et 462, + (crédit net classes 6, 7 8)
<i>dont capitaux propres</i>	SC 10, 13, 14, + (crédit net 7 - débit net 6) + (SC - SD 11, 19)	SC 10, 11, 12, 14 (sauf 107) + (SC - SD 6, 7, 8)
<i>dont provisions</i>	SC 15, 29, 39, 49, 59	SC 15
<i>dont amortissements</i>	SC 28	SC 138, 21X8
avec amortissement des constructions	SC 2812, 2813, 2814, 28172, 28173, 28174, 2822, 2823, 2824	2128
avec amortissement du matériel	SC 2815, 28175, 28178, 2818, 2825, 2828	2138, 2148, 2158, 2168
<i>dont encours de dette sur emprunts</i>	soldes créditeurs comptes 16 (sauf 1688, 169)	soldes débiteurs 16 (sauf 16601), 181, 183, 189, 462
Actif immobilisé brut	SD classe 1 et 2 (sauf 1688, 11, 12, 19, 269, 279) 39, 49, 59, 481, 454, 455, 456, 458	SD classes 1 et 2 et 462
<i>dont immobilisations d'exploitation</i>	SD 20, 21, 22, 23	SD 21, 23, 254 sauf 21X8
avec constructions	SD 212, 213, 214, 2172, 2173, 2174, 222, 223, 224, 2313, 2314, 23173, 23174	212 (sauf 2128), 232, 21922
avec matériel	215, 216, 218, 2175, 2178, 225, 226, 228, 2315, 2316, 23175, 23178, 2318	213, 214, 215, 216 (sauf comptes 21X8), 233, 235
<i>dont immobilisation affectées, concédées ou mises à disposition</i>	SD 18, 24	SD 28
<i>dont immobilisations financières</i>	SD 26 (sauf 269), 27 (sauf 279)	SD 25 (sauf 254), 26, 27
Fonds de roulement	SC - SD des classes 1 (sauf 1688), 2 (sauf 269, 279), 39, 49, 59, 454, 455, 456, 457, 458, 481, 6 et 7. (= ressources stables - actif immobilisé brut)	SC - SD des classes 1, 2, 6, 7, 8 + compte 462 (= ressources stables - actif immobilisé brut)
Actif d'exploitation	SD 269, 279, 3 (sauf 39) 4 (sauf 454, 455, 456, 458, 481, 49), 1688	SD 4 (sauf 462), 511, 521, 530
<i>dont créances sur redevables / clients</i>	SD 41 (sauf 412 pour M61)	SD 41 (sauf 414, 415, 419), 530
<i>dont créances sur personnes publiques et organismes sociaux</i>	SC 43, 44, 412	SC 43, 44, 463, 464
<i>dont liaisons avec les budgets annexes (soldes débiteurs)</i>	SD 451	SD 451, 453, 457, 459 (M51D et M6) 45 (M51R)
Passif d'exploitation	SC 269, 279, 3 (sauf 39) 4 (sauf 454, 455, 456, 458, 481, 49), 1688	SC 4 (sauf 462), 511, 521, 530
<i>dont dettes fournisseurs</i>	SC 40	SC 40 (sauf 402, 406), 4924, 521
<i>dont dettes sur personnes publiques et organismes sociaux</i>	SC 43, 44	SC 43, 44, 463, 464
<i>dont liaison avec les budgets annexes (soldes créditeurs)</i>	SC 451	SC 451, 453, 457, 459 (M51D et M6), 45 (M51R)
Besoin en fonds de roulement	actif - passif circulant	idem
Trésorerie active	SD classe 5 (sauf 59)	SD 5 (sauf 511, 521, 530)
<i>dont disponibilités</i>	SD 515	SD 568
<i>dont valeurs mobilières de placement</i>	SD 50	SD 55
Trésorerie passive	SC classe 5 (sauf 59)	SC 5 (sauf 511, 521, 530)
Trésorerie nette	trésorerie active - trésorerie passive	idem

SC= solde créditeur

SD= solde débiteur